

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 20 JUIN 2025

MÉCÉNAT FORT BOYARD

LES ENTREPRISES OLÉRONAISES AU SECOURS DU FORT

Engagée au côté du Conseil Départemental pour la réhabilitation du Fort Boyard, la Communauté de Communes mobilise les entreprises oléronaises pour une action de mécénat visant à sauver l'un des monuments les plus emblématiques de notre littoral.

Plus qu'un simple fort et véritable joyau du patrimoine, le fort Boyard représente fièrement l'identité charentaise-maritime, qu'il fait rayonner en France, comme à l'international. Imaginé par Louis XIV, impulsé par Napoléon 1^{er} et achevé sous Napoléon III, il a accueilli des légendes du cinéma telles qu'Alain Delon et Lino Ventura, tout en défiant les plus intrépides participants de l'émission culte « Fort Boyard ».

Depuis toujours son mystère intrigue, et chaque année, les milliers de croisiéristes qui en font le tour demandent à le visiter. Un rêve qui va devenir réalité en 2028, grâce aux travaux de restauration engagés par le Département de la Charente-Maritime, propriétaire des lieux. Et c'est ainsi que le mystère laissera place à l'émerveillement d'être là, dans ce vaisseau de pierre au milieu de la mer.

Malheureusement, aussi robuste qu'il puisse paraître, le fort Boyard subit depuis plusieurs décennies les assauts des vagues et du temps et se trouve menacé. Afin de ne pas le laisser périr, le Département de la Charente-Maritime s'est lancé dans un important projet de sauvegarde de ce monument et s'est associé à la Fondation du patrimoine pour mener une campagne de mécénat.

C'est dans cet objectif que la Communauté de Communes a mobilisé les entreprises du territoire à une soirée-événement organisée par le Département le 5 juin dernier. Les conseillers départementaux, Dominique RABELLE, maire de Saint-Georges-d'Oléron et Christophe SUEUR, Vice-Président de la CdC chargé du développement économique, du tourisme et de l'attractivité de la CdC étaient aux côtés de la Présidente du Département

Sylvie MARCILLY et de Ghislaine GUILLEN, conseillère départementale en charge du dossier, pour exposer les opérations de réhabilitation déjà engagée et qui se poursuivront jusqu'en 2028, ainsi que le mécanisme de mécénat porté par la Fondation du Patrimoine.

Christophe SUEUR a exprimé toute « *sa reconnaissance aux entreprises du territoire qui ont manifesté par leur présence leur intérêt et leur engagement pour la restauration de Fort Boyard. Cette implication des dirigeants et acteurs économiques de l'île est révélatrice d'un ancrage dans des valeurs identitaires fortes.* »

Accueillis par l'École 42 au sein du Fort des Saumonards, la cinquantaine de participants a pu mieux mesurer l'ampleur de ces travaux historiques qui vont venir sauver du péril ce vaisseau de pierre emblématique de la Charente-Maritime.

Face à l'urgence de sauvegarder ce "trésor patrimonial", les entreprises peuvent participer selon deux types de mécénat : le don permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 0,5% du CA HT) ou des actions de partenariat (actions promotionnelles sur un produit dont une partie est reversée à la restauration du fort, arrondi en caisse...)

Pour faire un don

- Pour les particuliers www.fondation-patrimoine.org/fort-boyard
- Pour les entreprises, contacter le 05 46 31 72 00

Sandrine CASAS

Responsable du service communication

Communauté de communes de l'île d'Oléron

Tel : **05 46 47 49 68**